Chambre régionale
des comptes
Pays de la Loire

Réponse de Monsieur Daniel LENOIR,

Président de la Communauté de communes du Mont des Avaloirs

au rapport d'observations définitives de la chambre

régionale des comptes Pays de la Loire

en date du 24 juillet 2019

CRC Pays-de-la-Loire
KPL GA190562 KJF
25/07/2019

Communauté de Communes du
Mont des Avaloirs
Direction Générale

Pré-en-Pail-Saint-Samson, le 24 juillet 2019

Courrier arrivé le
25 JUIL. 2019
Chambre régionale des comptes
Pays de la Loire

Monsieur Bertrand DIRINGER
Président de la Chambre Régionale
des comptes des Pays de la Loire
25, rue Paul BELLAMY
BP 14119
44041 NANTES CEDEX 01

Objet : Rapport d'observations définitives - ROD 2019 - 115
Nos Réf : DL / VB

Monsieur le Président,

Par courrier du 27 juin, vous m'avez adressé le Rapport d'Observations Définitives faisant suite au contrôle de la gestion de la CCMA pour les années 2014 à 2018.

La lecture comparée de ce rapport définitif à sa version provisoire m'a amené à constater qu'il a été tenu compte, dans la nouvelle rédaction, des remarques formulées dans ma réponse du 11 avril 2019. Je vous en remercie.

Pour ce qui relève de vos trois recommandations, je vous indique que je souscris :

1 – à la mise en œuvre des engagements préalables. Mes services ont d'ores et déjà débuté la procédure de mise en place de cette action. Cela sera effectif dès le budget 2020.

2 – à la mise en place d'une procédure permettant de vérifier le respect des délais de mandatement.

3 – à la mise en place d'une régie dotée de l'autonomie financière pour les budgets annexes, ce, dès 2020 avec l'installation de la nouvelle gouvernance.

Concernant la vie de l'intercommunalité :

Vous notez dans le rapport, une construction intercommunale fragile et vous considérez qu'il existe des freins de la part des communes pour la mutualisation ou la mise en commun d'agents. Elle est selon vous, plus vécue comme la disparition potentielle de l'échelon communal que comme source d'économie d'échelle. La prochaine mandature se devra, en effet, d'accentuer cette démarche, que nous avons déjà engagée.

L'exercice des compétences :

En premier lieu, vous avez noté une lutte contre la désertification médicale au surcoût significatif.
Nous ne contestons pas ces éléments, mais nous y apportons des nuances.
Comme sur de nombreux territoires, la CCMA se trouve confrontée à la désertification médicale, corrélée à des relations quelquefois complexes avec les professionnels de santé, sur trois équipements différents, dont l'un engagé avant la création de la CCMA.
Les échanges entrepris à notre initiative, sont en cours, pour reconfigurer les contrats avec les professionnels de santé, notamment ceux qui sont installés à Villaines La Juhel pour que les conditions soient identiques sur l'ensemble des équipements du territoire.
C'est aussi parce nous sommes conscients de la nécessité d'une harmonisation des pratiques, d'un besoin d'évaluer annuellement les projets de santé et de renforcer de manière efficace le soutien public dans le domaine de la santé, que la Communauté de Communes a sollicité l'ARS et le Conseil Départemental pour la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé. Celui-ci devrait voir le jour avant fin 2019. Nous venons de recevoir la confirmation de sa faisabilité.

Vous reconnaissez la politique volontariste de notre collectivité en matière économique en soulignant, cependant, les risques encourus notamment la garantie d'emprunt octroyée à une SEM. Nous notons vos recommandations qui guideront les éventuelles décisions dans ce domaine, mais nous rappelons que la garantie accordée, l'a été précédemment à la période qui nous concerne.

Vous soulignez l'engagement de notre collectivité dans le développement durable, notamment en matière de mobilité tout en attirant notre vigilance à trouver le mode de gestion qui devrait confirmer la soutenabilité des alternatives choisies aux transports collectifs.
Là encore, la plus grande vigilance sera de mise, mais nous rappelons aussi que le développement durable représente surtout une économie sur le plan des consommations énergétiques et une ressource fiscale non négligeable pour la collectivité.

Les Ressources Humaines :

Vous avez relevé l'effort à réaliser par la CCMA à poursuivre la régularisation du régime indemnitaire hérité des collectivités antérieures.

Le travail collectif, des élus et des instances, débuté il y a un an maintenant à pour vocation d'homogénéiser le régime indemnitaire tout en y intégrant les dispositions liées au versement actuel de la prime de fin d'année.

De même, les attributions d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires qui ont déjà été intégrées au RIFSEEP.
Vous revenez également sur l'importance de nos charges de personnel.

A nouveau, nous rappelons, qu'elles sont à nos yeux, à apprécier au regard de l'existence de budgets annexes conséquents dont peu de communautés de communes se sont dotées pour le moment (assainissement collectif et Alimentation en eau potable) et des nombreuses compétences de la CCMA qui sont des services à la population.
Cela constitue un élément positif pour notre attractivité, en particulier en direction des salariés potentiels dont les entreprises ont besoin pour poursuivre leur développement.
Comme nous l'avons précisé dans notre première réponse, l'évolution globale de ces charges de personnel est à la baisse depuis le début du mandat, puisqu'il convient de tenir compte des diminutions de postes dans certaines communes ou de la suppression d'organismes comme le SIVU école de musique dont le personnel a été intégré en partie à notre collectivité.

Le pilotage des dépenses intercommunales :

Vous avez noté également notre effort de transparence pour informer rapidement élus et citoyens en matière de finances tout en soulignant l'intérêt de la pratique de la CCMA.
Vous préconisez, même si la réglementation ne l'impose pas, de déposer sur le site internet de la CCMA les documents budgétaires afin de mieux informer le citoyen.

Cette préconisation sera suivie d'effet, notre objectif étant de permettre à chaque habitant de mieux appréhender les outils financiers de l'intercommunalité et de leur permettre d'accéder à un portail citoyen et participer, ainsi, à la chose publique.

La situation financière de la CCMA :

Vous constatez des comptes globalement fiables, mais des régies non dotées de l'autonomie financière. Comme vous le précisez dans le rapport et conformément à notre première réponse, l'autonomie financière des budgets annexes sera réalisée en 2020 avec le changement de gouvernance.

Nous partageons votre approche concernant la situation financière de notre collectivité. Nous connaissons en effet, des conditions favorables qui montrent que même sur des territoires ruraux le dynamisme économique peut être de mise, ce qui ne nous exonère nullement d'une très grande vigilance.

Notre engagement vers l'économie verte, vise à diversifier nos ressources pour garantir l'avenir, en mettant à profit à la fois, l'utilisation de nos espaces (développement de l'éolien et du photovoltaïque) et celle des matières agricoles par une valorisation sous forme d'énergie renouvelable (méthanisation).
Nos zones d'activité constituent elles aussi un atout indéniable pour l'accueil d'entreprises nouvelles, ou ce qui est plus probable, le développement de celles déjà existantes sur le territoire.

Vous nous faites remarquer que trop de prudence encourage un recours à l'emprunt superflu. Au terme de ce premier mandat qui a construit la CCMA, notre gestion financière accompagnée d'une prospective évaluée sur 5 années a permis de mieux temporaliser les projets, d'autant que nous arrivons au terme d'une période de lourds investissements. Les prochaines années devraient ne pas ou peu nécessiter de recours à l'emprunt.
Pour autant, l'encours constaté en fin de mandature est légèrement inférieur à celui que nous constations à notre arrivée.
Enfin, il nous parait nécessaire de préciser qu'à périmètre constant, nos charges de gestion sont bien à la baisse sur la période expertisée.
Cela résulte d'une décision politique assumée dès le début de la mandature et d'une gestion rigoureuse de notre administration.

Vos remarques et recommandations viennent donc abonder la feuille de route que nous nous étions fixée pour une gestion optimale de notre intercommunalité et j'aurai toute la vigilance et l'énergie pour continuer de nous mobiliser en ce sens

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRÉ EN PAIL SAINT SAMSON (Mayenne) OUMONT DES AVALOIRS

Daniel LENOIR